AMI
Association des Maires de l'Isère

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATIONS pour les élus isérois

Financement budget collectivité

Intitulé de la formation : .....

Date : ..... Lieu : .....

COLLECTIVITÉ NOM : .....

Contact chargé de la formation des élus : .....

@ : .....

Si nécessaire, renseigner ci-dessous les éléments pour le traitement de nos factures via Chorus Pro.

Code service : ..... N° d'engagement : .....

PARTICIPANT NOM et Prénom : .....

Fonction : .....

@ : ..... Ligne directe : .....

Personne à mobilité réduite : ☐ oui ☐ non

Déjeuner collectif au restaurant réservé par l'AMI, dans le cas d'une formation à la journée (à la charge du participant) :

☐ oui ☐ non

Autorise l'AMI à partager ses coordonnées aux autres participants de cette formation afin de faciliter un éventuel covoiturage et le partage des informations relatives à cette session (informations partagées à ce seul usage) :

NOM et Prénom : ☐ oui ☐ non / Collectivité et fonction : ☐ oui ☐ non

@ : ☐ oui ☐ non / Ligne directe : ☐ oui ☐ non

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation de l'AMI est obligatoire.
Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.
L'AMI se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.
Ce bulletin d'inscription signé vaut bon de commande.
Toute annulation à moins de 5 jours de la session ne saura dispenser de règlement.
Le règlement est à effectuer dès réception de la facture.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence non justifiée au moins 5 jours à l'avance.

BULLETIN A RENVOYER A L'AMI :

administratifs@maires-isere.fr

- Gestion des inscriptions : Magali Dufeil
04 38 02 29 29 - administratifs@maires-isere.fr
- Formations sur-mesure, plans de formation : Elisa Toia
04 38 02 29 32 - formation@maires-isere.fr

Les programmes et tarifs de toutes nos formations sont consultables en ligne sur notre site internet à la rubrique « FORMATIONS – Catalogue des formations ».

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE DU MAIRE OU DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL
(date, NOM et Prénom du signataire) :